



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébian MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Réhabilitation de la boulangerie de PERET - Avenant en moins Value – Lot n°5 (plomberie sanitaire) Entreprise EFC PLOMBERIE

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie de PERET, le lot n°5 (plomberie sanitaire) a été confié à l'entreprise EFC PLOMBERIE pour un montant de 8 853.00 € H.T (Tranche ferme).

Il précise qu'au cours des travaux la fourniture et mise en place de regard de visite PVC étanches et siphons de sols ont été supprimés. Le lavabo sur pied initialement prévu a été remplacé par un bac à laver.

Ces travaux en plus et moins value ramènent le montant du marché initial à la somme de 7 905.00 euros H.T.

En conséquence, Monsieur VIALA présente au Conseil un projet d'avenant concernant le lot n°5 « **plomberie sanitaire** » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°5 « Plomberie Sanitaire » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET passé avec l'entreprise EFC PLOMBERIE pour un montant de 948.00 € HT en moins value ce qui ramène le montant du marché à la somme de 7 905.00 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO